

COMMUNE DE SAINT-AVÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté municipal n° 2025-021, en date du 13 janvier 2025, Madame le Maire de Saint-Avé a décidé de soumettre à l'enquête publique le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Avé, pendant une durée de trente-et-un jours (31) consécutifs <u>du lundi 10 février 2025 à 9h au mercredi 12 mars 2025 à 17h</u>, en mairie de Saint-Avé.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte de ses intérêts par le dépôt d'observations et de propositions (L.123-1 du Code de l'environnement).

M. Stéphane SIMON, Lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 10 février 2025 à 9h au mercredi 12 mars 2025 à 17h, le dossier d'enquête publique sera accessible au public :

au format papier consultable à la mairie de Saint-Avé aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et les samedis de 8h30 à 12h.

au format dématérialisé depuis le site internet de la mairie (https://www.registre-dematerialise.fr/5940 dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/5940

et depuis un poste informatique dédié mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci indiqués précédemment (dossier dématérialisé).

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur sera également déposé à la mairie de Saint-Avé pour être mis à disposition du public. Il sera consultable pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie indiqués précédemment.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment les éléments suivants :

Le projet de révision du plan local d'urbanisme ;

Les pièces administratives afférentes à la procédure (délibérations, arrêté organisant l'enquête publique, avis au public relatif à l'enquête publique, justificatifs des publicités)

Les avis des personnes publiques associées et consultées, y compris l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre papier d'enquête publique disponible en mairie pendant les heures ouvrables ;
- Par courrier transmis par voie postale, ou déposé en mairie, à l'adresse suivante :
- « Monsieur SIMON, commissaire-enquêteur / enquête publique sur la révision du PLU Mairie de Saint-Avé Place de l'Hôtel de Ville, BP 40020, 56891 SAINT-AVE CEDEX » :
- Par courrier électronique à l'adresse spécifique suivante : enquete-publique-5940@registre-dematerialise.fr
- I Sur le registre dématérialisé, accessible au lien suivant et depuis le site internet de la mairie : https://www.registre-dematerialise.fr/5940

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'Autorité Environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de Saint-Avé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Avé afin de recevoir ses observations et propositions écrites ou orales aux dates et heures suivantes :

- Lundi 10 février 2025 de 9h à 12h
- Vendredi 14 février 2025 de 14h à 17h
- Jeudi 20 février 2025 de 14h à 17h
- Samedi 1er mars 2025 de 9h à 12h
- **■** Jeudi 6 mars 2025 de 14h à 17h
- Mercredi 12 mars 2025 de 14h à 17h

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants, publiés dans le département : Ouest France et Télégramme.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches installées en mairie ainsi que dans différents lieux de la commune, notamment les endroits concernés par la procédure.

L'avis sera également mis en ligne sur le site internet de la commune : https://www.saint-ave.bzh/

À l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la mairie de Saint-Avé aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune (https://www.saint-ave.bzh/), pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur la révision du PLU. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme à la mairie de Saint-Avé.